



DG Éducation et culture

COMMISSION EUROPEENNE
UN DÉFI SALUTAIRE
COMMENT LA MULTIPLICITÉ DES LANGUES
POURRAIT CONSOLIDER L'EUROPE



Propositions du
Groupe des Intellectuels pour le Dialogue Interculturel
Constitué à l'initiative de la Commission Européenne

Bruxelles 2008

Le Président de la Commission européenne, M. José Manuel Durão Barroso, et le Commissaire pour le Multilinguisme, M. Leonard Orban, ont souhaité constituer un groupe de personnalités actives dans le domaine de la culture avec pour tâche de les conseiller sur la contribution du multilinguisme au dialogue interculturel et à la compréhension mutuelle des citoyens dans l'Union européenne.

Présidé par **M. Amin Maalouf**, écrivain, le Groupe a rassemblé :

Mme Jutta Limbach,
présidente du Goethe Institut,

Mme Sandra Pralong,
experte en communication,

Mme Simonetta Agnello Hornby,
écrivain,

M. David Green,
*président de l'EUNIC (European Network of National Cultural Institutes),
ancien directeur général du British Council,*

M. Eduardo Lourenço,
philosophe,

M. Jacques de Decker,
écrivain, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique,

M. Jan Sokol,
philosophe, ancien ministre de l'Éducation de la République tchèque,

M. Jens Christian Grøndahl,
écrivain,

M. Tahar Ben Jelloun,
écrivain.

Trois séries de réunions ont été organisées à Bruxelles en juin, octobre, et décembre 2007.

Rédigé par **M. Maalouf**, le rapport qui suit s'inspire des idées de l'ensemble des membres du Groupe et reflète la teneur de leurs débats.

La diversité linguistique constitue pour l'Europe un défi.

Mais c'est là, de notre point de vue, un défi salutaire.

Pour pouvoir gérer efficacement cette diversité, l'Union européenne est amenée à aborder des questions qui, dans le monde d'aujourd'hui, sont devenues prioritaires, et ne peuvent plus être éludées sans compromettre l'avenir : Comment faire vivre ensemble de manière harmonieuse tant de populations différentes ? Comment leur donner le sens d'un destin commun, et d'une appartenance commune ? Faut-il chercher à définir une identité européenne ? Celle-ci pourra-t-elle s'accommoder de toutes nos différences ? Pourra-t-elle intégrer les composantes d'origine non-européenne ? Le respect des différences culturelles est-il compatible avec le respect des valeurs fondamentales ?

Ces questions éminemment délicates, nous avons voulu les aborder avec franchise et sérénité. Invités à réfléchir sur le multilinguisme, et sur la manière dont il pourrait affecter l'intégration européenne et le dialogue des cultures, nous avons choisi de laisser de côté nos présupposés les plus optimistes comme les plus alarmistes, afin de partir de la constatation la plus neutre : pour toute société humaine, la diversité linguistique, culturelle, ethnique ou religieuse présente à la fois des avantages et des inconvénients, une source de richesses mais également une source de tensions ; l'attitude sage consiste à reconnaître la complexité du phénomène, en s'efforçant d'en maximiser les effets positifs et d'en minimiser les effets négatifs. C'est dans cet esprit que nous avons conduit notre réflexion entre juin et décembre 2007.

Tout en étant persuadés que de telles questions seront encore débattues pour de nombreuses générations à venir, nous avons voulu apporter quelques réponses, et proposer aux dirigeants européens ainsi qu'à nos concitoyens une orientation possible ; animés, tout au long de nos réunions, par la ferme conviction que l'entreprise engagée par l'Europe depuis la fin de la Seconde guerre mondiale est l'une des plus prometteuses que le monde ait jamais connues ; et, en particulier, qu'une gestion efficace de notre diversité linguistique, culturelle et religieuse fournirait un modèle de référence indispensable à une planète tragiquement affectée par la gestion chaotique de sa propre diversité.



Les principes

Il va de soi que la multiplicité des langues impose des contraintes, qu'elle pèse sur le fonctionnement des institutions européennes, et qu'elle a un coût en termes d'argent et de temps. Ce coût deviendrait même prohibitif si l'on voulait accorder à des dizaines de langues toute la place que leurs locuteurs pourraient légitimement souhaiter.

Face à un tel foisonnement, la tentation est grande de laisser s'installer une situation de fait où une seule langue, l'anglais, occuperait dans les travaux des institutions européennes une place prépondérante, où deux ou trois autres langues parviendraient à maintenir, pour quelque temps encore, une présence déclinante, tandis que la grande majorité de nos langues n'auraient plus qu'un statut symbolique et ne seraient quasiment jamais utilisées dans les réunions communes.

Une telle évolution ne nous semble pas souhaitable. Parce qu'elle serait préjudiciable aux intérêts économiques et stratégiques du continent comme de tous ses citoyens, quelle que soit leur langue maternelle ; et aussi parce qu'elle serait contraire à l'esprit même du projet européen, à plus d'un titre :

I - Le respect de notre diversité linguistique, ce n'est pas seulement la prise en compte d'une réalité culturelle produite par l'Histoire. C'est le fondement même de l'idée européenne telle qu'elle a émergé des décombres des conflits qui ont marqué le XIXe siècle et la première moitié du XXe.

Si la plupart des nations européennes se sont construites sur le socle de leurs langues identitaires, l'Union européenne ne peut se construire que sur le socle de sa diversité linguistique. Ce qui, de notre point de vue, est particulièrement réconfortant. Qu'un sentiment d'appartenance commune soit fondé sur la diversité linguistique et culturelle est un puissant antidote contre les fanatismes vers lesquels ont souvent dérapé les affirmations identitaires en Europe et ailleurs, hier comme aujourd'hui.

Née de la volonté de ses peuples divers, qui ont librement choisi de s'unir, l'Union européenne n'a ni la vocation ni la capacité de gommer leur diversité. Elle a au contraire pour mission historique de préserver, d'harmoniser, de dépassionner et d'épanouir cette diversité, et nous pensons qu'elle peut s'en donner les moyens.

Nous la croyons même en mesure d'offrir à l'humanité entière le modèle d'une identité fondée sur la diversité.

II - L'Europe s'interroge aujourd'hui sur son identité et sur la possibilité d'en définir le contenu sans pratiquer l'exclusion et tout en demeurant ouverte sur le monde. Nous pensons que c'est par une approche réfléchie de sa propre diversité linguistique qu'elle peut aborder cette question délicate de la manière la plus constructive, la plus sereine, et la plus saine.

L'identité de l'Europe n'est ni une page blanche, ni une page déjà écrite et imprimée. C'est une page en train de s'écrire. Il existe un patrimoine commun, artistique, intellectuel, matériel et moral, d'une richesse inouïe, ayant peu d'équivalents dans l'Histoire humaine, bâti par tant de générations successives, et qui mérite d'être préservé, reconnu, partagé. Chaque Européen, où qu'il vive, d'où qu'il vienne, doit pouvoir s'approprier ce patrimoine et le reconnaître comme sien, sans aucune arrogance mais avec une légitime fierté.

Cependant, notre patrimoine n'est pas un catalogue clos. Chaque génération a le devoir de l'enrichir, dans tous les domaines sans exception, selon la sensibilité de chaque personne, et en fonction des diverses influences qui, à notre époque, viennent de tous les coins de la planète.

Ceux qui font leur entrée en Europe, — et l'on pourrait englober dans cette formulation des personnes aussi diverses que les immigrés, les ressortissants des nouveaux pays membres, ainsi que les jeunes Européens de tous pays qui commencent à découvrir la vie —, doivent être constamment encouragés dans cette double voie, à savoir : le désir d'approprier le patrimoine commun, et le désir d'y apporter leur propre contribution.

III - S'il est indispensable pour l'Europe d'encourager la diversité des expressions culturelles, il lui est tout aussi indispensable d'affirmer l'universalité des valeurs essentielles. Ce sont là deux aspects d'un même credo sans lequel l'idée européenne perdrait son sens.

Ce qui fait la raison d'être de l'entreprise européenne telle qu'elle a été engagée au lendemain de la Seconde guerre mondiale, c'est l'adhésion à certaines valeurs. Celles-ci ont souvent été formulées par des penseurs européens, mais elles se sont aussi élaborées, dans une large mesure, par une saine réaction à des épisodes sanglants et dégradants de l'Histoire européenne elle-même.

L'Union européenne s'est faite contre les guerres dévastatrices, contre les entreprises totalitaires, contre le racisme et l'antisémitisme. Les premiers pas de la construction européenne ont également coïncidé avec la fin de l'ère coloniale, et amorcent un changement dans la nature des rapports entre l'Europe et le reste du monde.

Il n'est jamais facile de formuler de manière précise ni surtout de manière exhaustive ce que sont les valeurs auxquelles toute personne doit adhérer pour avoir pleinement sa place sous le toit de l'Europe. Mais cette imprécision, née d'une légitime précaution intellectuelle, ne signifie pas que l'on doive se résigner au relativisme sur le chapitre des valeurs fondamentales. Défendre la dignité de l'être humain, homme, femme ou enfant, préserver son intégrité physique et morale, empêcher la dégradation de son environnement naturel, refuser toute humiliation et toute discrimination abusive liée à la couleur, à la religion, à la langue, à l'origine ethnique, au sexe, à l'âge, au handicap, etc. — ce sont là des valeurs sur lesquelles on ne peut transiger au nom d'une quelconque spécificité culturelle.

En un mot, l'idée européenne nous semble bâtie sur deux exigences inséparables : l'universalité des valeurs morales communes, et la diversité des expressions culturelles ; en particulier, la diversité linguistique représente, pour des raisons historiques, une composante majeure ; et aussi, comme nous essaierons de le démontrer, un magnifique outil d'intégration et d'harmonisation

L'orientation proposée

A la lumière de ces principes, nous avons cherché une voie de solution qui soit à la fois ambitieuse et réaliste. Ambitieuse, parce que l'objectif à atteindre n'est pas de « retarder l'inéluctable », mais au contraire d'installer durablement la diversité linguistique dans la vie des Européens — citoyens, peuples et institutions ; ambitieuse, parce que la solution devrait pouvoir opérer quel que soit le nombre des langues prises en compte ; et aussi parce qu'il ne s'agit pas simplement de trouver un arrangement qui ne nuise pas à l'intégration européenne, il s'agit de tracer une voie qui permette une avancée significative en direction de l'intégration européenne.

Notre approche se veut cependant réaliste. Tout au long de nos échanges, nous avons constamment gardé à l'esprit que notre réflexion n'aurait aucun sens si elle n'aboutissait pas à des propositions applicables sur le terrain. Bien entendu, il n'y a pas de solutions simples à des problèmes aussi complexes, mais il est important de fixer un cap.

L'orientation que nous préconisons se décline en deux idées qui sont en vérité les deux faces d'une même proposition :

A Les relations bilatérales entre les peuples de l'Union européenne devraient se passer prioritairement dans les langues de ces deux peuples plutôt que dans une langue tierce.

Cela implique que chacune des langues européennes ait, dans chacun des pays de l'Union, un groupe significatif de locuteurs compétents et fortement motivés.

Leur nombre serait naturellement très variable selon les langues, mais il devrait être partout suffisamment important pour que ces locuteurs puissent s'occuper de tous les aspects — économiques, politiques, culturels, etc. — des relations « binaires » entre les deux pays concernés.

B Pour que ces contingents de locuteurs puissent être formés, l'Union européenne devrait prôner la notion de langue personnelle adoptive.

Ce que nous entendons par cette notion, c'est que tout Européen serait encouragé à choisir librement une langue distinctive, différente de sa langue identitaire, et différente aussi de sa langue de communication internationale.

Telle que nous la concevons, la langue personnelle adoptive ne serait pas du tout une seconde langue étrangère, mais plutôt, en quelque sorte, une seconde langue maternelle.

Apprise intensément, couramment parlée et écrite, elle serait intégrée dans le cursus scolaire et universitaire de tout citoyen européen, ainsi que dans le curriculum professionnel de chacun.

Son apprentissage s'accompagnerait d'une familiarisation avec le ou les pays où cette langue est pratiquée, avec la littérature, la culture, la société et l'histoire liées à cette langue et à ses locuteurs.

Grâce à cette approche, nous voudrions dépasser la rivalité actuelle entre l'anglais et les autres langues, rivalité qui se traduit par un affaiblissement de ces dernières, et qui se fait aussi au détriment de la langue anglaise et de ses locuteurs.

En distinguant nettement, à l'heure du choix, entre une langue de communication internationale et une langue personnelle adoptive, on inciterait les Européens à prendre, en matière d'apprentissage des langues, deux décisions séparées, l'une dictée par les besoins de la communication la plus large, l'autre guidée par tout un faisceau de motivations personnelles liées au parcours individuel ou familial, aux liens

affectifs, à l'intérêt professionnel, aux préférences culturelles, à la curiosité intellectuelle, etc.

Pour chacune de ces décisions, le choix serait le plus ouvert possible.

S'agissant de la langue de communication internationale, nous n'ignorons pas que la plupart des gens opteraient aujourd'hui pour l'anglais. Mais certains pourraient choisir le français, l'espagnol, le portugais, le mandarin, ou d'autres langues encore.

Pour la langue personnelle adoptive, le choix serait virtuellement illimité. Il va de soi qu'une grande partie des Européens opteraient pour l'une des grandes langues emblématiques qui ont joué un rôle prépondérant dans l'histoire du continent ; celles-ci pourraient ainsi enrayer leur déclin et entamer une nouvelle phase épanouissante de leur parcours.

Dans le même temps, les langues qui ont moins de locuteurs, même celles qui sont très minoritaires, obtiendraient un rayonnement sans précédent. La logique d'une politique de la langue personnelle adoptive voudrait, en effet, que le choix d'une langue se décide de la même manière que le choix d'une profession. Maîtriser une langue relativement rare donnerait à la personne un avantage supplémentaire, comparable à celui d'une spécialisation rare dans un domaine de pointe. A terme, les gens se répartiraient entre toutes les langues, de manière évidemment très inégale, mais toujours significative.

Et durable, surtout. L'une des conséquences majeures de l'approche que nous proposons, c'est que chaque langue européenne aurait sa place privilégiée dans les échanges bilatéraux avec tous les partenaires européens, qu'aucune ne serait condamnée à disparaître, qu'aucune ne serait réduite à l'état de dialecte local. De ce fait, les locuteurs originels de cette langue, même s'ils sont peu nombreux, ne devraient plus jamais se sentir dépréciés, exclus, ni enclavés.

Négliger une langue, c'est prendre le risque d'une désaffection de ses locuteurs à l'égard de l'idée européenne. Nul ne peut adhérer de tout cœur à l'ensemble européen s'il n'a le sentiment que sa culture spécifique, et d'abord sa langue, y est pleinement respectée, et que l'intégration de son pays à l'Union européenne contribue à épanouir sa langue propre et sa culture propre plutôt qu'à les marginaliser. Tant de crises dont nous avons été témoins, en Europe et ailleurs, trouvent leur origine dans le fait qu'une communauté a senti, à une certaine période du passé, que sa langue était bafouée ; il faudrait demeurer vigilant pour éviter que de tels sentiments ne se développent dans les années et les décennies à venir, mettant en péril la cohésion européenne.

Chaque langue est le produit d'une expérience historique unique, chacune est porteuse d'une mémoire, d'un patrimoine littéraire, d'une habileté spécifique, et constitue le fondement légitime d'une identité culturelle. Elles ne sont pas interchangeables, aucune n'est dispensable, aucune n'est superflue. Préserver toutes les langues de notre patrimoine, y compris les langues ancestrales européennes telles que le latin ou le grec ancien ; favoriser, même pour nos langues les plus minoritaires, un certain épanouissement dans le reste du continent, est indissociable de l'idée même d'une Europe de paix, de culture, d'universalité, et de prospérité.

Les effets escomptés

Fidèle aux idéaux qui donnent sa raison d'être à l'Europe moderne, l'approche que nous proposons devrait aussi avoir des effets tangibles sur la qualité de vie des citoyens, sur la qualité des rapports entre les nations européennes, sur les relations du continent avec le reste du monde, sur la coexistence harmonieuse des cultures au sein de nos sociétés, sur le bon fonctionnement des institutions communautaires, et plus généralement sur la poursuite et la consolidation de la construction européenne.

1 Pour tous les citoyens européens, jeunes ou âgés, l'apprentissage intensif et approfondi d'une langue et de toute la culture qu'elle véhiculerait constituerait un facteur d'épanouissement majeur.

Dans une civilisation où la communication devient si importante, et où le temps libre s'allonge, ajouter à son existence cette exploration d'un autre univers linguistique et culturel ne peut qu'apporter de grandes satisfactions professionnelles, intellectuelles et affectives.

De plus, la maîtrise d'une langue personnelle adoptive et la familiarisation avec l'univers de ses locuteurs devrait favoriser une vision du monde plus ouverte aux autres, et renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe ; non aux dépens de l'appartenance à son pays natal ou à sa culture d'origine, mais aux côtés de cette appartenance, d'autant que, dans ses rapports avec les locuteurs de sa langue personnelle adoptive, un citoyen européen serait naturellement amené à leur faire connaître son propre pays et sa propre culture.

Du point de vue professionnel, tout porte à croire que la langue anglaise sera, à l'avenir, de plus en plus nécessaire, mais de moins en moins suffisante. Si, dans certains domaines d'activité, il est déjà quasiment impératif de la connaître, inclure dans son curriculum vitæ une langue qui serait déjà mentionnée par tous les autres candidats ne donne au postulant aucun atout supplémentaire pour trouver un emploi, ou pour exercer une activité. C'est déjà largement le cas aujourd'hui, et ce sera encore plus vrai à l'avenir. Il faudra qu'on puisse se distinguer autrement pour marquer sa différence, pour avoir son créneau spécifique, et disposer ainsi de meilleurs atouts professionnels ; dans cette optique, chacun aura impérativement besoin d'une autre langue, sa langue personnelle, sa langue distinctive, moins commune que l'anglais, et différente aussi de celle qu'il partage déjà avec ses compatriotes.

Pour ceux des Européens dont la langue maternelle occupe une place prépondérante dans le monde, et nous pensons en premier lieu aux Britanniques, le fait d'acquérir une langue personnelle adoptive est probablement encore plus crucial que pour les autres, vu que la tentation de s'enfermer dans le monolinguisme est beaucoup plus forte qu'ailleurs. Sans un effort particulier pour promouvoir, dès le plus jeune âge, l'apprentissage intensif d'une langue de plus, l'avantage dont bénéficient aujourd'hui les locuteurs de l'anglais s'éroderait rapidement, et la globalisation de leur langue maternelle se répercuterait négativement sur leur compétitivité, tant individuelle que collective. Cette évolution paradoxale a été remarquablement soulignée par une étude récente effectuée à la demande du British Council.¹

Peut-être faudrait-il souligner ici qu'il serait évidemment souhaitable que certains Européens choisissent l'anglais comme langue personnelle adoptive, à l'exemple de Joseph Conrad qui avait le polonais pour langue maternelle, le français pour langue de communication internationale, et qui est devenu l'un des plus grands écrivains de langue anglaise. Il nous paraît important que celle-ci préserve et affirme la place éminente qu'elle mérite comme langue de culture, plutôt que d'être confinée à un rôle d'instrument de communication globale, rôle flatteur mais réducteur, et potentiellement appauvrissant.

¹ English Next, par David Graddol, 2006.

2 Dans la mesure où elle met l'accent sur le caractère bilatéral des relations linguistiques entre les différents pays, l'approche que nous proposons devrait se répercuter positivement sur la qualité des rapports entre Européens, individus et peuples.

Il nous semble, en effet, que cette qualité serait sensiblement rehaussée si chacun pouvait s'exprimer dans une langue parfaitement maîtrisée, la sienne ou celle du partenaire, plutôt que par le biais d'une langue tierce maniée de façon approximative comme cela arrive si souvent de nos jours ; des études récentes tendent même à montrer que les négociations commerciales aboutissent beaucoup plus fréquemment lorsque chacun des partenaires se sent libre de s'exprimer dans sa propre langue.

En parlant de la qualité des rapports, nous entendons à la fois l'efficacité des échanges, la subtilité des contacts humains, et aussi l'intensité et la solidité des relations de peuple à peuple au sein de la vaste famille européenne.

L'Europe s'est construite au sortir de plusieurs siècles de conflits entre ses nations, et notamment entre voisins. De ce fait, apprendre la langue d'un partenaire qui se trouve être un ancien ennemi est un acte important, tant pour sa signification symbolique que pour ses effets pratiques.

Pour que la cohésion se renforce entre les pays de l'Union, il ne suffit pas qu'ils appartiennent tous à un même ensemble, il faut aussi que les liens bilatéraux entre chaque pays et chacun de ses partenaires soient cimentés par des affinités puissantes basées notamment sur la place privilégiée qu'occuperait, pour les citoyens de chacun, la langue de l'autre.

En dépit des efforts entrepris par certains grands pays fondateurs, tels la France et l'Allemagne, on constate un effritement de la connaissance de la langue du voisin au profit d'une langue de communication internationale jugée plus utile. Inverser ce mouvement qui semble inexorable exige que l'on rompe radicalement avec la logique traditionnelle dans l'apprentissage des langues, en dissociant nettement les deux choix à effectuer, l'un se faisant en fonction du rayonnement global d'une langue, l'autre, celui de la langue personnelle adoptive, en fonction de tout autres critères, très variés, très subjectifs ; en évitant aux gens d'avoir à choisir entre les considérations utilitaires et les affinités culturelles, on redonnerait une puissante raison d'être à l'apprentissage de chaque langue européenne, qui pourrait être celle d'un pays éloigné, mais quelquefois aussi celle du voisin.

3 Les avantages de l'approche que nous proposons seraient tout aussi significatifs pour les relations entre l'Europe et le reste du monde.

S'il est probable que la plupart de nos concitoyens choisiraient comme langue personnelle adoptive celle d'un autre pays de l'Union, il est également probable que beaucoup d'entre eux opteraient pour des langues issues d'autres continents. On pense aujourd'hui en priorité aux langues des grands pays d'Asie, qui sont devenus des partenaires économiques majeurs.

L'argumentation développée à propos de l'Europe pourrait être reprise partiellement s'agissant de la planète dans son ensemble. Que les relations avec les divers pays soient principalement gérées par des Européens ayant intensément étudié la langue du pays concerné, sa culture, sa société, son histoire, ses lois, ses institutions, est une évolution souhaitable, qui ne peut qu'apporter à l'Union des atouts, sur tous les plans.

Un économiste a observé judicieusement qu'un homme ne parlant qu'une langue internationale pouvait toujours acheter, partout dans le monde, tout ce qu'il voulait ; mais que si cet homme souhaitait vendre plutôt qu'acheter, il aurait intérêt à connaître la langue de l'acheteur potentiel. La chose n'est peut-être pas impérative, mais il est certain que ceux qui auraient appris les langues des partenaires commerciaux auraient un avantage décisif sur ceux qui ne les auraient pas apprises.

L'intérêt de l'Europe est d'avoir des contingents significatifs de locuteurs pour toutes les langues du monde. La stratégie que nous proposons devrait favoriser une telle évolution. Dans notre esprit, le choix de la langue

personnelle adoptive serait, répétons-le, le plus vaste possible, et le plus libre possible. Aucune langue ne devrait être négligée, car chacune ouvre des horizons professionnels, culturels ou autres, aux citoyens, aux pays, ainsi qu'au continent dans son ensemble.

4 Notre groupe s'est longuement interrogé sur la manière d'éviter que la diversité culturelle ne se répercute négativement sur la coexistence harmonieuse au sein des sociétés européennes.

Le phénomène de l'immigration prend une importance croissante dans la vie politique, économique, sociale, et intellectuelle du continent. Nous pourrions dire à son propos ce que nous disions à propos de la diversité européenne en général, à savoir qu'il s'agit à la fois d'une source d'enrichissement mais aussi d'une source de tension, et qu'une politique judicieuse est celle qui, reconnaissant toute la complexité de ce phénomène, s'emploierait à en maximiser les avantages et à en minimiser les inconvénients. Il nous semble que l'approche que nous proposons pour gérer la diversité linguistique pourrait contribuer significativement à ce double objectif.

Pour les immigrés, la langue personnelle adoptive devrait être, en règle générale, celle du pays où ils ont choisi de s'établir. Une connaissance approfondie de la langue nationale et de la culture qu'elle véhicule est un élément indispensable pour s'intégrer dans la société d'accueil, pour participer à sa vie économique, sociale, intellectuelle, artistique et politique. C'est également un facteur d'adhésion des immigrés à l'Europe dans son ensemble, à son projet communautaire, à son patrimoine culturel, comme à ses valeurs fondamentales.

Parallèlement et, pourrait-on dire, réciproquement, il est essentiel que les pays d'Europe comprennent l'importance que revêt, pour toute personne immigrée ou issue de l'immigration, la préservation de la connaissance de sa langue d'origine. Un jeune qui perd la langue de ses ancêtres perd également la capacité de communiquer sereinement avec ses propres parents, ce qui est le facteur d'un dérèglement social générateur de violence.

L'affirmation identitaire exacerbée procède souvent d'un sentiment de culpabilité à l'égard de sa culture d'origine, culpabilité qui s'exprime parfois par une surenchère à caractère religieux. Pour dire les choses d'une autre manière, une personne immigrée ou issue de l'immigration qui saurait parler sa langue maternelle, qui pourrait la transmettre à ses enfants, qui sentirait que sa langue et sa culture d'origine sont respectées au sein de sa société d'accueil, aurait moins besoin de compenser d'une autre manière sa soif identitaire.

Permettre aux migrants, aussi bien européens que non-européens, d'avoir facilement accès à leur langue d'origine, leur permettre de conserver ce qu'on pourrait appeler leur dignité linguistique et culturelle, nous semble être, là encore, un puissant antidote contre le fanatisme. L'appartenance religieuse et l'appartenance linguistique sont, à l'évidence, parmi les plus puissants constituants d'une identité. Mais ils fonctionnent différemment, et se trouvent parfois en concurrence. L'appartenance religieuse est exclusive, l'appartenance linguistique ne l'est pas. Dissocier ces deux puissants facteurs identitaires, développer l'appartenance linguistique et culturelle, non pas aux dépens de la religion mais aux dépens de l'utilisation identitaire de la religion, nous semble être une action salutaire qui pourrait contribuer à réduire les tensions au sein des sociétés européennes comme dans le reste du monde.

De même que les immigrés seraient encouragés à adopter pleinement la langue du pays d'accueil et la culture qu'elle véhicule, il serait équitable et utile que les langues identitaires des immigrés fassent partie, elles aussi, des langues que les Européens eux-mêmes seraient encouragés à adopter. Il faudrait sortir progressivement de cette relation à sens unique où les gens venus d'ailleurs apprennent de mieux en mieux les langues européennes, alors que, de la part des Européens, peu de gens prennent la peine d'apprendre les langues des immigrés. Ceux-ci ont besoin de sentir que leurs langues, leurs littératures, leurs cultures sont connues et appréciées par les sociétés au sein desquelles ils vivent, et il nous semble que l'approche basée sur la langue personnelle adoptive pourrait contribuer à dissiper ce malaise.

5 Notre groupe de réflexion ne s'est pas préoccupé expressément des effets de la multiplicité des langues sur le fonctionnement des institutions communautaires. Il nous semble toutefois qu'en mettant l'accent sur les relations bilatérales de langue à langue, l'approche que nous proposons serait de nature à rationaliser la gestion de la diversité linguistique au sein de l'Union, y compris dans la pratique quotidienne des institutions.

Ainsi, plutôt que d'avoir à appréhender un immense écheveau virtuellement impossible à démêler, fait de dizaines de langues établissant entre elles des centaines de connexions possibles, et suscitant forcément d'innombrables récriminations, on aurait affaire à des couples de langues, associées l'une à l'autre sur le terrain, et dont les relations seraient surtout gérées par leurs locuteurs communs, c'est à dire par les personnes les plus profondément attachées à ces deux langues à la fois, et les mieux qualifiées pour resserrer les liens entre les deux peuples concernés.

Il serait, en effet, souhaitable d'avoir, pour chaque couple de pays, un organisme bilatéral et bilingue — un institut, une fondation, une association, ou même simplement un comité — créé à l'initiative des dirigeants politiques ou bien d'un groupe de citoyens ayant un attachement particulier aux deux pays à la fois, à leurs langues, à leurs cultures. Cet organisme prendrait des initiatives pour développer la connaissance mutuelle, chercherait à intéresser à ses projets les autorités nationales, régionales ou urbaines, les institutions scolaires et universitaires, des entreprises, des associations d'enseignants, de traducteurs, d'écrivains ou d'éditeurs, des personnalités, des citoyens actifs, etc.

Parmi les nombreuses missions dont ces organismes bilatéraux pourraient s'acquitter, l'une des plus importantes serait de s'assurer que la langue de chaque pays serait enseignée à un certain nombre de personnes du pays partenaire, que les cursus scolaires et universitaires incluraient des séjours prolongés dans l'autre pays, que des institutions et des entreprises publiques ou privées seraient aux côtés de ceux qui choisiraient ces langues pour leur proposer des stages puis des emplois. On pourrait également imaginer d'innombrables opérations de jumelage entre villes, entre quartiers, entre villages même, et aussi entre institutions pédagogiques, entre associations sportives, entre éditeurs, etc.

Chacun de ces organismes bilatéraux consacrerait ses efforts au resserrement des liens entre les locuteurs des deux langues qu'il souhaite coupler ; mais il va de soi qu'il devrait aussi y avoir, dans chaque pays de l'Union, des structures similaires œuvrant avec autant de passion en direction de tous les autres pays ; le résultat escompté étant un « tissage » serré couvrant l'Europe entière, et qui renforcerait l'appartenance commune tout en pacifiant l'identité de chacun.

Dans cette perspective, le rôle des institutions communautaires serait d'aider à concevoir le cadre général dans lequel ces relations linguistiques bilatérales seraient bâties là où elles ne le sont pas encore, et éventuellement de les harmoniser ; de centraliser les informations concernant chacun de ces « couples de langues », notamment dans le but de faire profiter les uns des expériences des autres pour généraliser les méthodes qui portent des fruits, et prévenir contre celles qui s'avèrent décevantes. Dans certains cas, notamment celui des relations entre deux langues très minoritaires, les institutions communautaires pourraient contribuer financièrement aux programmes d'enseignement, de formation des professeurs, d'échanges scolaires ou universitaires, de traduction, etc. Mais nous pensons qu'en règle générale cette contribution devrait se réduire progressivement à mesure que le fonctionnement du système aura été rodé, qu'il aura pris sa vitesse de croisière, et trouvé ses ressources propres.

Les implications

Dans le cadre de ce rapport, nous n'avons pas cherché à énumérer les mesures à prendre pour traduire sur le terrain l'orientation que nous préconisons. Il nous a semblé qu'à ce stade, il fallait d'abord fixer un cap, et tenter de convaincre nos concitoyens et nos dirigeants de sa pertinence.

Cependant, nous avons estimé nécessaire de consacrer une part importante de nos travaux aux implications pratiques de nos recommandations, afin de vérifier que, tout en se voulant ambitieuses et novatrices, elles demeuraient parfaitement rationnelles et réalistes ; qu'il serait possible de les mettre en œuvre sans difficultés majeures, sans grand délai, sans coût excessif ; et qu'elles seraient clairement à l'avantage de tous les pays, de toutes les cultures, comme de tous les citoyens, quelles que soient leurs langues, et quelles que soient leurs espérances concernant l'avenir de l'Europe. Ce qui nous amène à faire les observations suivantes :

A Il est certain qu'en souhaitant que toute personne soit encouragée à choisir librement sa langue personnelle adoptive, nous affirmons un principe qui ne pourra s'appliquer instantanément dans chaque ville, dans chaque village, et pour toutes les langues. Comme pour tout principe de cet ordre, celui-là a pour fonction d'indiquer une voie, de fixer un objectif vers lequel on devrait avancer du mieux que l'on pourra. L'idée importante, ici, c'est que ce n'est pas uniquement « au sommet » que devraient être déterminées les deux ou trois langues étrangères qu'une personne aurait la possibilité d'apprendre, mais que cette décision devrait se prendre « à la base », c'est à dire au niveau des écoles, et aussi, de plus en plus, au niveau des citoyens eux-mêmes.

B L'un des avantages de l'approche que nous préconisons, c'est qu'elle n'a pas besoin, pour être mise en place, d'attendre que tous les décideurs nationaux ou communautaires se soient prononcés. Chaque personne peut prendre la décision de choisir sa langue personnelle adoptive ; chaque pays, chaque ville, chaque commune, chaque entreprise, chaque institution pédagogique, peut prendre des initiatives allant dans ce sens.

A titre d'exemple, une institution scolaire pourrait décider d'introduire dans son programme une langue « inattendue », distinctive, ne faisant pas partie de celles qu'on y enseignait d'ordinaire. Cela pourrait se faire dans le cadre d'un échange avec une école du pays de la langue choisie. L'opération n'a pas besoin d'être ample, ni spectaculaire. Prenons le cas d'une ville suédoise jumelée avec une ville portugaise, ou d'une ville italienne jumelée avec une ville polonaise ; les autorités municipales pourraient favoriser la création de deux filières scolaires parallèles, chacune adoptant la langue de l'autre. Les classes ainsi jumelées pourraient effectuer des séjours prolongés, année après année, dans le pays correspondant, participer à des activités communes, tisser des liens. De telles expériences pourraient n'impliquer chaque fois que quelques dizaines d'élèves, mais si elles se généralisaient, s'il y avait des centaines et des milliers d'initiatives de cet ordre, — entre les pays, les régions, les villes, les quartiers, les institutions, les entreprises, les associations, etc. — une dynamique puissante se développerait.

C Cela étant dit, nous demeurons persuadés que notre approche de la question linguistique ne pourrait avoir tout l'impact souhaité sans un engagement résolu de la part des responsables européens. Puisqu'il s'agit de fixer un cap, de déterminer une stratégie d'ensemble dans laquelle viendraient s'inscrire les diverses initiatives, il est important qu'une décision en ce sens soit prise au plus haut niveau, et idéalement en 2008, Année européenne du dialogue interculturel.

L'Union européenne s'est déjà engagée à bâtir une société du savoir, diverse et harmonieuse, compétitive et ouverte sur le monde, et à promouvoir la connaissance des langues ; elle a notamment formulé le souhait

que deux langues étrangères soient enseignées dans chaque pays dès le plus jeune âge. S'inscrivant dans le cadre de cette vision, notre groupe de réflexion a voulu proposer une voie d'application qui prenne en compte la complexité du phénomène linguistique en ce début du XXI^e siècle, dans l'espoir de faciliter la réalisation de ces objectifs, d'amplifier leurs retombées positives pour chaque citoyen comme pour chaque collectivité, et d'installer durablement la diversité linguistique en tant que socle emblématique et pratique de la construction européenne.

D L'enseignement de nombreuses langues étrangères dans des pays qui n'en ont pas l'habitude peut certes poser des problèmes logistiques, financiers et humains, concernant notamment la formation des enseignants adéquats en nombre suffisant, l'adaptation des écoles aux exigences nouvelles, et la gestion du temps. Mais de tels obstacles sont beaucoup plus facilement surmontables avec les moyens technologiques modernes.

Ainsi, il est tout à fait réaliste d'imaginer des cours donnés en ligne par un même professeur à des élèves situés dans de nombreuses localités, avec la possibilité pour les élèves de l'interroger en direct sur leurs écrans. En termes techniques, la chose est parfaitement réalisable aujourd'hui, et elle pourrait même multiplier les contacts entre les locuteurs d'une même langue personnelle adoptive bien mieux que ne le ferait un cours de langue traditionnel.

Cela suppose sans doute une unification des horaires, afin que les mêmes tranches soient consacrées à l'apprentissage des langues dans plusieurs pays à la fois ; à ces heures-là, chaque élève européen se brancherait sur son propre cours de grec, de néerlandais, de roumain, ou d'estonien. Nous sommes persuadés que ces horaires communs susciteraient eux-mêmes une dynamique propre, éminemment bienfaisante, au plan du savoir, de l'épanouissement individuel, comme de la citoyenneté, surtout s'ils pouvaient s'étendre peu à peu à l'Europe entière.

C'est même là, de notre point de vue, un exemple éloquent de la manière dont les décisions communautaires en la matière pourraient faciliter la mise en place de l'orientation nouvelle ; et aussi, croyons-nous, une illustration de l'impact qu'une nouvelle stratégie linguistique pourrait avoir sur la consolidation de l'idée européenne dans les esprits.

E Sans doute le libre choix d'une langue personnelle adoptive ne pourra-t-il pas toujours se faire une fois pour toutes. Il sera généralement effectué, pour les jeunes enfants, par les parents et par l'école plutôt que par l'élève lui-même ; et quelquefois ce choix sera remis en cause à un autre moment de la vie. Mais le bénéfice de ce que l'on aura acquis dans les premières années demeurera, et souvent il aura préparé le terrain mental à l'apprentissage d'une autre langue. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que la langue personnelle adoptive soit toujours choisie dans l'enfance. Elle peut l'être à tous les âges, y compris celui de la retraite, qui offre aujourd'hui à des dizaines de millions d'Européens la perspective d'une longue période de temps libre qu'ils pourraient utilement remplir par une familiarisation passionnée avec une autre langue, un autre pays, un autre peuple, une autre culture.

Dans le cas où l'orientation que nous préconisons serait adoptée, il faudra évidemment se préoccuper dans le détail de la manière de la mettre en œuvre au cours des prochaines années. Une action qui sera doublement pédagogique, puisqu'il faudra installer patiemment dans les esprits l'approche bilatérale des relations linguistiques et la notion de langue personnelle adoptive, puis s'occuper pratiquement des diverses implications, notamment dans le domaine de l'enseignement.

Ce sera là, pour l'Europe, un chantier majeur, mais nous sommes persuadés qu'il est indispensable de s'y engager sans tarder, et que ses retombées matérielles et morales justifieront largement les efforts requis. Car, pour en revenir spécifiquement aux questions qui ont été posées à notre groupe de réflexion, notre réponse est claire : une gestion sage et imaginative de la diversité linguistique peut effectivement favoriser l'intégration européenne, promouvoir l'esprit de citoyenneté et le sentiment d'appartenance à l'Union ; elle peut également contribuer de manière significative au dialogue des cultures et à leur coexistence harmonieuse, tant vis-à-vis du reste de monde qu'au sein de nos propres sociétés. Elle pourrait même donner à la construction européenne un nouvel élan, un nouveau souffle.

Remerciements

Les dix membres du Groupe tiennent à exprimer leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui, de la part de la Commission européenne, ont facilité leurs travaux et contribué à leur réflexion, notamment à **M. Leonard Orban**, Commissaire pour le Multilinguisme, à **Mme Odile Quintin**, directrice générale pour l'Éducation et la Culture, à **Mmes Patricia Bugnot, Catulina Soares Guerreiro, Alison Crabb**, à **MM. Vladimir Sucha, Pietro Petrucci, Harald Hartung, Diego Marani et Yves Le Lostecque**, ainsi qu'à toute l'équipe des interprètes et traducteurs.

Des remerciements spéciaux à **Mme Teresa Condeço** qui a assuré avec efficacité et grâce la direction administrative du Groupe.